

Pays: NIGER _____

Date de présentation: Octobre 2014 _____

**Rapport national volontaire à la onzième session du
Forum des Nations Unies sur les forêts**

Informations générales

Correspondant national du FNUF

Nom:	IBRO ADAMOU
Titre:	Directeur des Aménagements, du Reboisement et de la Restauration des Terres
Adresse:	Niamey, Niger
Organisation:	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
Téléphone:	(227) 96 96 59 10 ; (227) 94 73 69 26 ; (227) 20 72 37 55
Télécopie:	
Courriel:	Email : ibroadamou@yahoo.fr ;

Personne à contacter au sujet du rapport national, si différente du correspondant national du FNUF

Nom:	HAMADOU MAMOUDOU
Titre:	Directeur Général des Eaux et Forêts
Adresse:	Niamey, Niger
Organisation:	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
Téléphone:	(227) 20 72 37 55 ; (227)94 97 47 65 ; (227) 96 56 23 60
Télécopie:	
Courriel:	Tinni2013@yahoo.com

PARTIE I:
Progrès dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts,
y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

1. Depuis l'adoption de l'Instrument sur les forêts en 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour renforcer les politiques, la législation et les mesures d'application relatives aux forêts dans l'optique de la gestion forestière durable? Veuillez préciser:

	Nouvelles mesures	Modifications des mesures existantes
Politiques relatives aux forêts	oui <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	oui <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme forestier national	oui <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	oui <input type="checkbox"/>	
Aucune mesure	<input type="checkbox"/>	

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur ces mesures et/ou d'autres mesures:

En 2012, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique plus connue sous le nom de la Stratégie de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » ; le Plan d'Investissements Prioritaires de cette stratégie a pris en compte la gestion des forêts. De même, le Pays a élaboré, avec l'appui du Mécanisme pour les Programmes Forestiers Nationaux, un Plan Forestier National pour la période 2012-2023

Comme autre mesure, l'administration forestière, à titre expérimental, a initié un nouveau type de contrôle forestier dans une commune. Ce nouveau type de contrôle, appelé « Contrôle Forestier Décentralisé » est conçu pour palier les insuffisances constatées et surtout permettre aux collectivités décentralisées de mieux prendre en charge la gestion des forêts. Cette mesure visait essentiellement une plus grande promotion de la gestion forestière communale et communautaire. L'insuffisance de financement n'a pas permis de tester cette initiative dans plusieurs communes et pouvoir ainsi tirer des leçons significatives.

Aussi, en 2014, le Gouvernement a désigné le secteur des forêts parmi les secteurs qui serviront de « secteurs pilotes » dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées.

Enfin, il faut signaler que bien avant l'adoption de l'Instrument en 2007, le Niger avait opté depuis 1992, d'aller vers la responsabilisation des communautés locales pour assurer la gestion durable des forêts. Cette option a été reconfirmée en 2004 par la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime des forêts au Niger

Ces mesures ont-elles été efficaces dans l'optique de la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts?

	Efficaces	Partiellement efficaces	Non efficaces	Non appliquées
Politiques relatives aux forêts	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme forestier national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Régime de propriété des forêts	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples de mesures ayant efficacement contribué à la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Les réformes juridiques opérées en 1992 et en 2004 ont créé un cadre favorable pour la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, même si les difficultés liées à l'accès aux financements extérieurs n'ont pas permis d'enregistrer les succès attendus. A titre d'illustration, l'ordonnance 92-037 du 21 août 1992 portant organisation du transport et de la commercialisation du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable (<http://coderural-niger.net>) crée les conditions de: (i) la participation des communautés locales et des collectivités territoriales décentralisées à la gestion des forêts ; (ii) de mobilisation de fonds locaux (générés par la filière bois énergie) pour contribuer au financement de la gestion durable des forêts.

2. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour empêcher et réduire le trafic international de produits forestiers récoltés de façon illicite, comme le bois d'œuvre, les espèces de la faune et de la flore sauvages et d'autres ressources biologiques?

- Nouvelle législation
- Oui Amélioration de la mise en œuvre de la législation existante
- oui Contrôles à l'exportation
- oui Contrôles à l'importation
- Accords bilatéraux entre pays exportateurs/importateurs
- Aucune mesure
- Autres mesures, par exemple politiques d'achats publics, partenariats public-privé.
Veuillez préciser ci-dessous:

Dans le domaine de la chasse, l'administration forestière a engagé le processus de révision de la Loi 98-07 du 29 avril 1998 portant Régime de la Chasse et de la Protection de la Nature. Cette révision vise à renforcer la prise en compte des principes de la gestion durable des ressources dans cette loi.

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, les liens Internet du (des) document(s) pertinent(s):

3. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une plus grande place aux forêts et à la gestion forestière durable dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ou d'autres plans du même type?

- oui Les forêts/la gestion forestière durable sont désormais prises en compte dans les plans/stratégies de développement nationaux
- oui Les forêts/la gestion forestière durable se voient désormais attribuer un rang plus élevé de priorité dans les plans/stratégies de développement nationaux
- oui La contribution des forêts/de la gestion forestière durable à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la sécurité de l'approvisionnement en eau et à l'emploi fait l'objet d'un examen permanent
- Autres mesures, veuillez préciser ci-dessous:

Ces mesures ont-elles permis:

- Non L'acheminement d'une plus grande partie de l'aide publique au développement (APD) vers des activités relatives à la gestion durable des forêts
- Oui L'augmentation des ressources publiques nationales consacrées aux activités relatives à la gestion durable des forêts
- Oui Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour le développement durable
- Oui Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière

- durable pour l'élimination de la pauvreté
 Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez décrire ces mesures, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

L'adoption des Plans d'Investissements Prioritaires (PIP) 6 (Gestion Durable des Terres et des Ecosystèmes) et 7 (Produits Forestiers Ligneux et Non Ligneux) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative 3N constitue une des mesures qui traduisent la prise en compte de la gestion forestière durable dans les plans nationaux de développement.

Le PIP 6 prévoit par exemple pour la période 2012-2015 : la réalisation de 120 000 hectares de plantations en espèces utilitaires (sur le plan alimentaire et monétaire), 200 000 hectares de Régénération Naturelle Assistée.

Le PIP prévoit pour la même période : la consolidation de 900 000 hectares d'aménagements forestiers communautaires et la mise sous aménagement de 80 000 hectares supplémentaires.

Lien : <http://www.initiative3n.ne/>

4. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer la coordination entre les ministères et les départements dont les politiques ont un impact ou peuvent influencer sur les forêts et la gestion forestière durable?

- Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les ministères et/ou départements concernés et l'efficacité des mesures dans la gestion durable des forêts:

Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Energie et du Tourisme

Domaines concernés	Mesures efficaces	Mesures partiellement efficaces	Mesures non efficaces	Mesures non appliquées
Développement agricole/ rural	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extraction minière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples de coopération intersectorielle, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) du (des) document(s) pertinent(s):

Depuis 2012, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative 3N, le Gouvernement a mis en place un Comité Interministériel d'Orientation qui se réunit chaque mois sous la Présidence du Président de la République. Lors de ces réunions, ce comité de haut niveau fait le point des réalisations dans le domaine du Développement Rural en général (Agriculture, Élevage, Forêts, Pêche, Sécurité Alimentaire, etc.) et donne des orientations. Les ministres en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts, du Commerce entre autres participent à ces réunions.

Dans le cadre de la lutte contre la perte en forêts du fait de l'exploitation du bois, le Gouvernement vient de mettre en place un Comité Interministériel regroupant les Ministères en charge des Forêts, de l'Énergie, du Commerce et des Finances. Le mandat global de ce comité est d'amener les différents ministères concernés à mieux collaborer pour définir et mettre en œuvre des actions et mesures visant la réduction de la consommation du bois de feu en vue de la préservation des forêts.

Dans le domaine du Tourisme, la collaboration avec le Ministère en charge du Tourisme a permis la création d'un campement villageois dans la périphérie du Parc du « W » et le renforcement des capacités des guides touristiques et des écogardes.

Lien : <http://www.initiative3n.ne/>

5. **Les politiques/stratégies nationales relatives aux forêts ou le programme forestier de votre gouvernement contiennent-ils des objectifs chiffrés et limités dans le temps concernant la superficie forestière?**

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énumérer les objectifs et les dates auxquelles ils doivent être atteints, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Le PIP 6 prévoit par exemple pour la période 2012-2015 : la réalisation de 120 000 hectares de plantations en espèces utilitaires (sur le plan alimentaire et monétaire), 200 000 hectares de Régénération Naturelle Assistée.

Le PIP prévoit pour la même période : la consolidation de 900 000 hectares d'aménagements forestiers communautaires et la mise sous aménagement de 80 000 hectares supplémentaires.

Lien : <http://www.initiative3n.ne/>

6. **Depuis 2007, quelles activités votre gouvernement a-t-il entreprises pour inverser la perte du couvert forestier et/ou accroître la superficie et la qualité des forêts? Veuillez préciser:**

Boisement ha
 Reboisement 196 682 ha

Remise en état ha

Introduction ou mise en vigueur des éléments ci-après:

- Législation existante visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
 Nouvelle législation visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement

- Nouvelle législation et nouvelles mesures visant la conservation et la protection des forêts
- Subventions aux propriétaires des forêts aux fins de l'élaboration et de l'application de plans de gestion
- Subventions pour la protection des forêts
- Réduction ou report des impôts prélevés sur les terres forestières
- Prêts à faible taux d'intérêt pour les activités forestières / la gestion des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Depuis 2007, le Gouvernement central accorde aux collectivités territoriales décentralisées des subventions pour faire des plantations à base de l'espèce *Acacia senegal*. Ces subventions sont accordées sur fonds propres de l'Etat à travers le Programme Gommier mis en œuvre pour la relance de la production de la gomme arabique au Niger.

De même, en juillet 2014, le Gouvernement a lancé une nouvelle Initiative pour faire face au problème de recul des forêts ; il s'agit du Programme « un village un bois »

Par ailleurs, en vue de mettre un terme à la fragmentation des espaces forestiers du fait de l'urbanisation incontrôlée, le Gouvernement a mis fin, à la suite d'un Conseil des Ministres le 31 juillet 2014, aux lotissements privés qui se font au détriment des forêts classées, des espaces verts et autres périmètres de reboisement.

Veuillez décrire ces éléments, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet de (des) document(s) pertinent(s):

La poursuite de la mise en œuvre de la législation forestière existante favorise les travaux de reboisement pour plusieurs raisons. D'abord, l'ordonnance 92-037 du 21 août 1992 portant organisation du transport et de la commercialisation du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable (<http://coderural-niger.net>) exempte de taxes, le bois issu des plantations privées. Ensuite, la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger institue et encourage le régime des forêts privées au Niger (<http://hubrural.org/Niger-Loi-no-2004-040-du-8-juin.html>)

L'objectif global du Programme « Un Village un Bois » est d'intensifier les actions de reboisement et de lutte contre le déboisement par la plantation d'arbres et leur entretien, la promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et l'utilisation accrue des énergies alternatives au bois de chauffe.

De manière plus spécifique, il s'agira (i) d'intensifier les campagnes d'information et de sensibilisation des populations tant rurales qu'urbaines sur les rôles et la préservation des ressources forestières (ii) de créer des bois villageois en privilégiant les espèces locales à haute valeur économique, alimentaire et nutritionnelle (iii) de promouvoir davantage les techniques agro-forestières

7. Quels types de mécanismes sont actuellement en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation des politiques relatives aux forêts/à la gestion durable des forêts, leur planification et leur mise en œuvre?

- Des tables rondes/comités ont été établis et se réunissent régulièrement
- Les autorités forestières rencontrent les parties prenantes sur une base ponctuelle lorsque des problèmes les concernant se posent
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Ces mécanismes sont-ils efficaces pour favoriser des approches consensuelles:

	Efficaces	Partiellement efficaces	Pas efficaces	Non en place
Secteur privé	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs forestiers	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés locales	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés autochtones	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ONG	<input type="checkbox"/>	x <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grand public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Les Concertations entre l'administration forestière et l'Association Nationale des Exploitants du Bois du Niger ;
- La Commission Consultative Paritaire entre l'administration forestière et les travailleurs du Cadre des Eaux et Forêts

8. Dans quelle mesure les communautés locales et autochtones ont-elles des droits d'occupation ou d'usage dans les forêts de l'État?

- Pleins droits
- x Droits partiels
- Aucun droit
- Non applicable

Veillez fournir 2-3 exemples de la façon dont les communautés locales et autochtones tirent parti des biens et services produits par les forêts, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

La législation forestière en vigueur depuis 1992 a consacré la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources forestières. Ainsi, l'ordonnance 92-037 du 21 août 1992 portant organisation du transport et de la commercialisation du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable a institué les marchés ruraux de bois et les Structures Locales de Gestion (SLG) des Forêts. (<http://coderural-niger.net>). Cette ordonnance offre aux communautés locales le monopole d'exploitation commerciale du bois des forêts villageoises. De même, cette ordonnance a institué des taxes sur le transport de bois. Les communautés locales bénéficient de 50% des taxes, contre 40 pourcent pour les collectivités et seulement 10% pour l'Etat central. De même, l'article 48 de la loi 2004-040 du juin 2004 portant régime forestier au Niger, dispose entre autres que les ressources forestières peuvent être exploitées à des fins commerciales ou non commerciales par l'intermédiaire des Structures Locales de Gestion à vocation coopérative qui se voient concéder des zones d'exploitation dans les forêts protégées de l'Etat ou des collectivités territoriales. (<http://hubrural.org/Niger-Loi-no-2004-040-du-8-juin.html>)

9. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il mis au point ou mis à jour des stratégies de financement pour assurer une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'Instrument sur les forêts?

- x Oui
- Non

Dans l'affirmative, quelle est la période couverte par ces stratégies?

- 2-5 années
 5-10 années
 10-20 années
 Autres, veuillez préciser:

Il s'agit des inscriptions régulièrement faites, sur fonds propres de l'Etat, dont l'horizon temporel n'est pas défini.

Ces stratégies prennent en compte:

- Les financements publics nationaux
 Les financements privés internationaux
 Les financements publics extérieurs (y compris APD et REDD+)
 Les financements privés extérieurs

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Le Programme Gommier : Depuis 2007, le Gouvernement inscrit régulièrement sur ses fonds propres, des montants dans le budget national pour accorder des subventions aux collectivités territoriales décentralisées dans le cadre de la réalisation des plantations. L'horizon temporel de ce programme d'appui n'est pas déterminé. Ainsi, de 2007 à 2014, le total des montants accordés au Programme Gommier s'élève à plus de **3 000 000 000 de Fcfa (6 000 000 de dollars US)** sur fonds propre de l'Etat.

De même, depuis 2010, des fonds propres de l'Etat sont inscrits dans le budget national pour appuyer l'encadrement des Structures Locales de Gestion des forêts.

Enfin, depuis 2001, l'Etat consacre une bonne partie des ses fonds issus de la remise des dettes (dans le cadre de l'initiative « Pays Pauvres Très Endettés ») à la mise en œuvre d'un Programme intitulé « Programme Restauration des Terres ». Les actions financées par ce programme intègre les plantations. A titre d'illustration, ce Programme a bénéficié en 2014, d'une inscription de **1 157 000 000 Fcfa (environ 2 314 000 dollars US)** dans le budget national, sur fonds propres de l'Etat.

10. Votre gouvernement a-t-il établi un ou plusieurs systèmes/mécanismes pour le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts?

- Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser, en indiquant, si possible, la valeur totale estimée de ces paiements depuis 2007:

- | | |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> Protection des bassins versants/
approvisionnement en eau | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Stockage du carbone (y compris REDD+) | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Conservation de la nature | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Autres, veuillez préciser ci-dessous: | Dollars des
États-Unis |

Veillez fournir 2-3 exemples de paiements pour services écosystémiques, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

11. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il été en mesure de mobiliser un montant sensiblement accru de ressources financières pour la gestion durable des forêts? Dans l'affirmative, veuillez préciser l'origine de ces ressources:

	2007	2013
<input type="checkbox"/> oui Financements publics nationaux	Dollars des États-Unis 2 200 000	Dollars des États-Unis 3 682 632
<input type="checkbox"/> Non Financements privés nationaux	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis
<input type="checkbox"/> Non Financements internationaux publics (y compris APD et REDD+)	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis
<input type="checkbox"/> Non Financements privés extérieurs	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis

S'il n'y a eu aucune augmentation, veuillez préciser les principales difficultés rencontrées pour mobiliser des fonds:

Les financements, autres que publics nationaux ne sont pas maîtrisés du fait principalement de leurs éparpillements dans plusieurs secteurs et même plusieurs institutions.

12. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour encourager l'investissement du secteur privé dans les forêts et la gestion forestière durable?

- Réformes politiques et juridiques propres à favoriser un accroissement de l'investissement du secteur privé
- Incitations financières, comme des garanties de crédit, des allègements fiscaux, des subventions à l'emploi, etc.
- Mise en place de marchés pour les services écosystémiques fournis par les forêts
- Sensibilisation du secteur privé (brochures, conférences, campagnes de promotion de l'investissement dans les forêts)
- Développement et amélioration des infrastructures et des autres services publics intéressant la gestion durable des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Il s'agit des prix symboliques accordés aux meilleurs producteurs dans le cadre du Concours National de Lutte Contre la Désertification

Veillez fournir 2-3 exemples en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

1. **Les prix accordés dans le cadre du concours national de lutte contre la désertification** : Depuis 2012, le Gouvernement organise chaque année un concours dit « Concours National de Lutte Contre la Désertification. C'est un concours organisé dans le cadre global de la Fête Nationale de l'Arbre qui coïncide

avec la Fête Nationale de l'Indépendance, le 3 Août. A chaque édition de ce concours, au moins un promoteur privé ayant fait des plantations ou autre action pertinente de lutte contre la désertification est primé le jour de la Fête Nationale de l'Indépendance.

2. **Allègements fiscaux** : l'ordonnance 92-037 du 21 août 1992 portant organisation du transport et de la commercialisation du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable (<http://coderural-niger.net>) exempte de taxes, le bois issu des plantations privées. Ensuite, la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger institue et encourage le régime des forêts privées au Niger (<http://hubrural.org/Niger-Loi-no-2004-040-du-8-juin.html>)

13. Votre gouvernement participe-t-il aux efforts de coopération internationale pour promouvoir la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les partenaires:

- Gouvernements
 Organisations intergouvernementales
 Secteur privé/philanthropique
 Organisations non gouvernementales
 Autres

Formes de coopération:

- Nord-Sud
 Sud-Sud
 Technique
 Financière
 Autres

Domaines de coopération:

- Forêts et changements climatiques
 Biodiversité des forêts
 Évaluation des services écosystémiques fournis par les forêts
 Questions socioéconomiques, y compris les conditions de vie
 Dégradation et remise en état des forêts
 Coopération scientifique
 Suivi des forêts/ collecte de données
 Transfert de technologie et développement des capacités
 Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez fournir 2-3 exemples de coopération internationale, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

1. Coopération avec le Fonds pour l'Environnement Mondial
 2. Coopération avec la FAO
 3. Coopération avec la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS)

Veillez indiquer les principales difficultés auxquelles votre gouvernement est confronté dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts:

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts sont entre autres : (i) l'insuffisance des financements ; (ii) émiettement et discontinuité des financements ; (iii) défis de coordination des interventions des acteurs non étatiques

14. Votre pays dispose-t-il d'une ou plusieurs instituts ou centres d'excellence se consacrant à la mise au point et à la mise en œuvre d'innovations scientifiques, techniques et technologiques concernant la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, quels sont les domaines sur lesquels sont ciblées ces activités scientifiques/techniques:

- Systèmes d'inventaire forestier
- Techniques pour réduire l'impact des activités d'abattage, de coupe et de transport du bois et des autres formes d'exploitation forestière
- Production de bois pour l'énergie
- Technologie de traitement du bois
- Réduction et recyclage des déchets
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Ces programmes visent-ils:

- Les propriétaires forestiers
- Les sociétés forestières/l'industrie des produits forestiers
- Les organismes étatiques
- Les communautés locales
- Les communautés autochtones
- Les ONG
- Le grand public

Depuis 2007, les financements consacrés aux activités scientifiques et de recherche liées aux forêts ont-ils augmenté?

Oui Non

Veillez décrire, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

15. Quelles sont les mesures prises par votre pays pour améliorer la sensibilisation du public aux importants bénéfices fournis par les forêts?

- Diffusion d'émissions à la radio ou à la télévision
- Publication de documents, par exemple brochures, dépliants, prospectus, ou/et affiches, etc.
- Réunions avec le public
- Événements/expositions artistiques

- Activités de soutien à la Journée internationale des forêts
 Autres

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) document(s):

Dans le cadre de la sensibilisation du grand public, le Gouvernement a notamment institué une « Fête Nationale de l'Arbre ». Pour donner plus de l'emphase à cet événement, le 3 août de chaque année, jour de la Fête Nationale de l'Indépendance a été consacré jour de la « Fête Nationale de l'Arbre ». A l'occasion de la Fête Nationale de l'Arbre, plusieurs activités de sensibilisation (conférences débats, émissions radiotélévisées, nuit écologique, etc.) sont organisées. De même, ce jour là, des cérémonies officielles de plantation d'arbres sont organisées sur l'ensemble du pays (cf Le Sahel Dimanche N° 8768 du 4 août 2014 au lien suivant : <http://lesahel.org/>)

16. Quels sont les séries de critères et d'indicateurs (C&I) utilisés pour la gestion durable des forêts dans votre pays:

- Série nationale de C&I
 Série régionale/internationale de C&I (par exemple, OIBT, Forêt Europe, Processus de Montréal, Taraporto, etc.)
 Autres

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Ces C&I servent-ils à:

- Générer des informations pour les rapports nationaux sur la situation et la gestion des forêts
 Surveiller et évaluer la situation et la gestion des forêts
 Étudier et élaborer des politiques forestières nationales et des outils pour une gestion forestière durable
 Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes
 Établir des rapports sur les forêts pour les organisations régionales et internationales; dans ce cas, indiquer les organisations visées:

17. Votre pays a-t-il traduit l'Instrument sur les forêts dans une autre langue (à l'exclusion des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies: arabe, chinois, anglais, française, russe et espagnol)?

Non

18. Veuillez fournir des exemples des mesures ayant donné de bons résultats dans votre pays et des leçons qui en ont été tirées pour la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les contributions aux quatre Objectifs d'ensemble pour les forêts:

1. La promotion de l'agroforesterie : Les mesures d'intégration, de protection et d'entretien de l'Arbre dans les systèmes agraires au Niger ont permis de favoriser le reverdissement du pays dans certaines de ses localités. En effet, en vue de restaurer la fertilité de leurs sols, les producteurs font de plus en plus recours aux techniques agroforestières, notamment la Régénération Naturelle Assistée, les plantations dans les champs et les défrichements améliorés. Ainsi, au total, 5 millions d'hectares de parcs agroforestiers ont été réalisés au Niger (Reij, C. ; G. Tappan and M. Smale. 2009 : Agroenvironmental transformation in the sahel : Another kind of « Green Revolution »
2. Les mesures visant la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des forêts villageoises : Le pays s'est doté d'une législation favorable à la responsabilisation des populations dans la gestion des forêts. A travers cette responsabilisation, des Structures Locales de Gestion (SLG) sont mises en place au niveau de certaines forêts. Là où ces SLG ont été fonctionnelles, plusieurs avantages ont été obtenus : (i) revenus monétaires aux populations ; (ii) réduction voire même arrêt des défrichements agricoles au détriment des espaces forestiers.

PARTIE II

Contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'objectif de la deuxième partie de ce questionnaire est de recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les forêts et la gestion forestière durable ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays, et notamment à l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD1), à la préservation de l'environnement (OMD7) et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8).

19. Quelle contribution les forêts/la gestion forestière durable ont-elles apporté à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Amélioration des conditions de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Satisfaction des besoins de subsistance, y compris le bois de chauffe, le fourrage et les abris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantie de la sécurité alimentaire, y compris par le biais des systèmes agroforestiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre d'emplois, y compris dans le secteur informel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- | |
|--|
| <p>Cf. les documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">- La transformation silencieuse de l'environnement et des systèmes de production au Sahel : Impacts des Investissements publics et privés dans la Gestion des Ressources Naturelles (Edwige BOTONI et Chris Reij, mai 2009) ;- Etude de la Régénération Naturelle Assistée dans la Région de Zinder, Juillet 2006 |
|--|

20. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la préservation de l'environnement (OMD7) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Mise à disposition d'habitats	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien aux écosystèmes, aux espèces et à la diversité génétique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stabilisation des sols et des terrains pentus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarde des ressources en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séquestration du carbone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fourniture de bois d'œuvre, d'énergie et d'autres produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Les forêts et les arbres fournissent environ 90% de l'énergie domestique aux ménages au Niger.

21. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la mise en place du partenariat mondial pour le développement (OMD8) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Collaboration régionale et internationale sur les questions relatives à l'amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conclusion d'accords commerciaux intéressant des produits forestiers (par exemple, accords de libre-échange bilatéraux/intrarégionaux/régionaux/inter-régionaux, accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des partenariats avec le secteur privé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures pour attirer l'investissement étranger dans le secteur forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion de la coopération financière bilatérale et internationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des partenariats techniques, technologiques et scientifiques nord-sud et sud-sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Le Niger participe à plusieurs processus/programmes régionaux et mondiaux relatifs aux forêts ; on peut citer :

- Le Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest (dans le cadre de Commission Economique et Monétaire Ouest Africaine) ;
- Le Programme Muraille Verte qui engage 11 pays

22. Les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation de l'un ou l'autre des OMD non encore atteints dans votre pays?

Oui Non

Veillez préciser, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

OMD2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Dans certaines localités dotées de SLG fonctionnelles, les revenus tirés par les communautés de la gestion des forêts ont permis d'entretenir les classes, de contribuer à payer des fournitures aux élèves, etc.

OMD3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Dans la mise en place des Structures Locales de Gestion des forêts, la participation des femmes dans le bureau constitue une des principales conditions. De même, dans plusieurs localités, les femmes ont eu accès aux crédits et autres opportunités économiques à partir des revenus monétaires générés par l'exploitation des forêts par les communautés locales.

OMD4: Réduire la mortalité infantile

Certaines SLG utilisent une partie des revenus générés par les taxes sur le transport de bois pour l'achat des vaccins et autres produits pharmaceutiques.

OMD5: Améliorer la santé maternelle

Les revenus tirés de la gestion communautaires des forêts sont utilisés par les populations à des fins diverses, y compris les questions sanitaires.

OMD6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Les revenus tirés de la gestion communautaires des forêts sont utilisés par les populations à des fins diverses, y compris les questions sanitaires.